
DECISION DU PRESIDENT
N° 2021-03

OBJET: Demande d'aide financière au Conseil Départemental – mise en place du télétravail et distanciation physique par le numérique

Vu la délibération n°2021-08 du 2 avril 2021 par laquelle l'assemblée délibérante délègue à Monsieur le Président le pouvoir de solliciter les aides financières sous réserve que les projets d'investissement aient été prévus au budget primitif ;

Vu le budget primitif du service eau potable voté le 14 avril 2021 ;

Considérant le dispositif proposé par le Conseil Départemental d'aide à la mise en place du télétravail et des outils de distanciation par la subvention à hauteur de 70 % de fournitures ou travaux d'un montant maximum de 120 000 € HT. Pour être subventionnables, ces achats doivent être réalisés et payés avant le 31/12/2021.

Monsieur le Président sollicite l'aide du Conseil Départemental pour le projet de mise en place du télétravail et la distanciation physique par le numérique. Ce projet a consisté en l'acquisition d'ordinateurs portables (partie investissement) et au déploiement de tous les outils bureautiques sous format Cloud - logiciels, serveurs de documents – et à l'accompagnement à la visioconférence (partie fonctionnement).

La présente demande ne concerne que la partie investissement.

Le montant des achats d'investissement s'élève à 27 730 € HT.

Tableau de financement prévisionnel

MONTANT TOTAL DU PROJET		27 730 € HT
MONTANT AIDE CONSEIL DEPARTEMENTAL	70 %	19 411 € HT
MONTANT AUTOFINANCE	30 %	8 319 € HT

Fait à SAINT-ANDIOL, le 16 juin 2021

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON